

Enjeux d'approvisionnement dans l'aide alimentaire

| | |
|--|---|
| LE MODÈLE DISTRIBUTIF FRANÇAIS, UN FONCTIONNEMENT CO-GÉRÉ AVEC LES TÊTES DE RÉSEAU | 2 |
| L'APPROVISIONNEMENT, UNE CLÉ POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS | 3 |
| LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME | 4 |
| QUELLE MARGE DE MANŒUVRE POUR LES ASSOCIATIONS ? | 6 |
| CHANGER LA LOGIQUE DU SYSTÈME ? | 8 |
| QUEL APPORT D'UNE COORDINATION LOCALE SUR CES ASPECTS LOGISTIQUES ? | 8 |



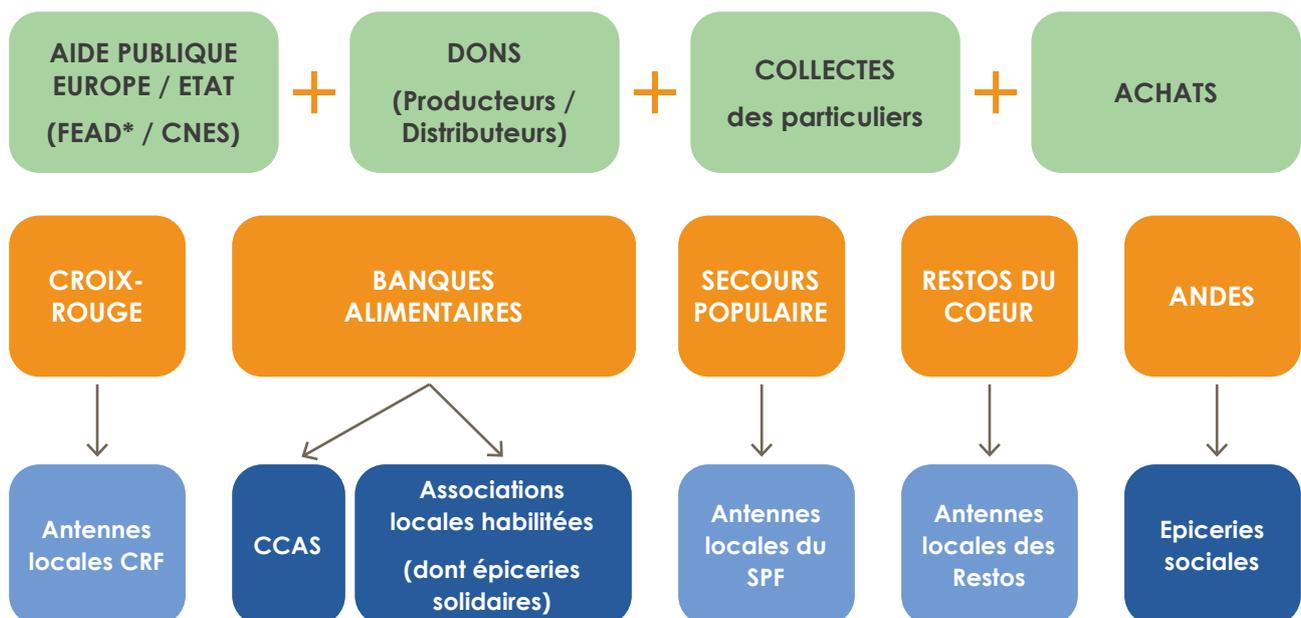
Le modèle distributif français, un fonctionnement co-géré avec les têtes de réseau

En France, l'aide alimentaire « en nature » est financée par plusieurs sources¹ :

- **Le Fonds social européen ou FSE+²** qui porte un programme de **financement de l'aide alimentaire par l'Union européenne (2021-2027)** et permet la livraison de produits alimentaires de base à destination des **4 associations têtes de réseau** de l'aide alimentaire que sont :
 - La Fédération Française des Banques Alimentaires
 - Les Restaurants du Cœur
 - Le Secours populaire français
 - La Croix-Rouge française
- **Le Crédit national pour les épiceries sociales (CNES)**, qui fonctionne sur le même modèle que le FEAD via France Agrimer mais répartit les dons, pour les épiceries sociales, notamment via l'ANDES
- Les **dons de denrées issues du secteur Agroalimentaire et de la grande distribution**, qui sont **défiscalement à 60%**
- Les **subventions de l'Etat et des collectivités**
- Les **dons privés** (particuliers, fondations ou entreprises)
- Le **recours massif au bénévolat**

Ce modèle fait l'objet de nombreux questionnements quant à sa capacité à permettre un accès de tous à des produits de bonne qualité et en quantité suffisante.

PRINCIPALES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DES TÊTES DE RÉSEAU



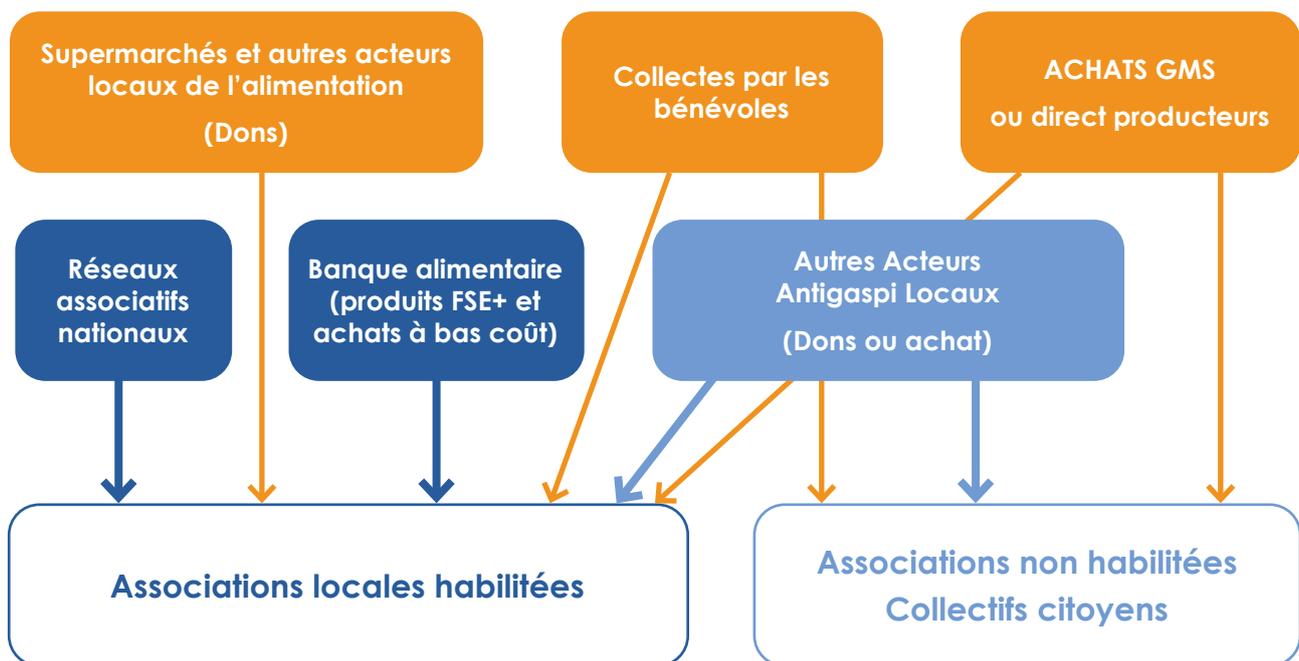
Source : Chaïnon Manquant et Ansa, 2020

¹ Pour plus de détail sur le financement de l'aide alimentaire et le circuit des dons, lire le rapport IGAS 2019 : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>

L'approvisionnement, une clé pour comprendre le fonctionnement des associations

Si certaines antennes d'associations ont leur approvisionnement intégralement « pris en charge » par leur fédération, la plupart des associations qui fournissent des denrées d'alimentation et d'hygiène vont **développer leurs partenariats et trouver des sources d'approvisionnement locales afin de diversifier leurs produits et de réduire leurs coûts.**

SOURCES D'APPROVISIONNEMENTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

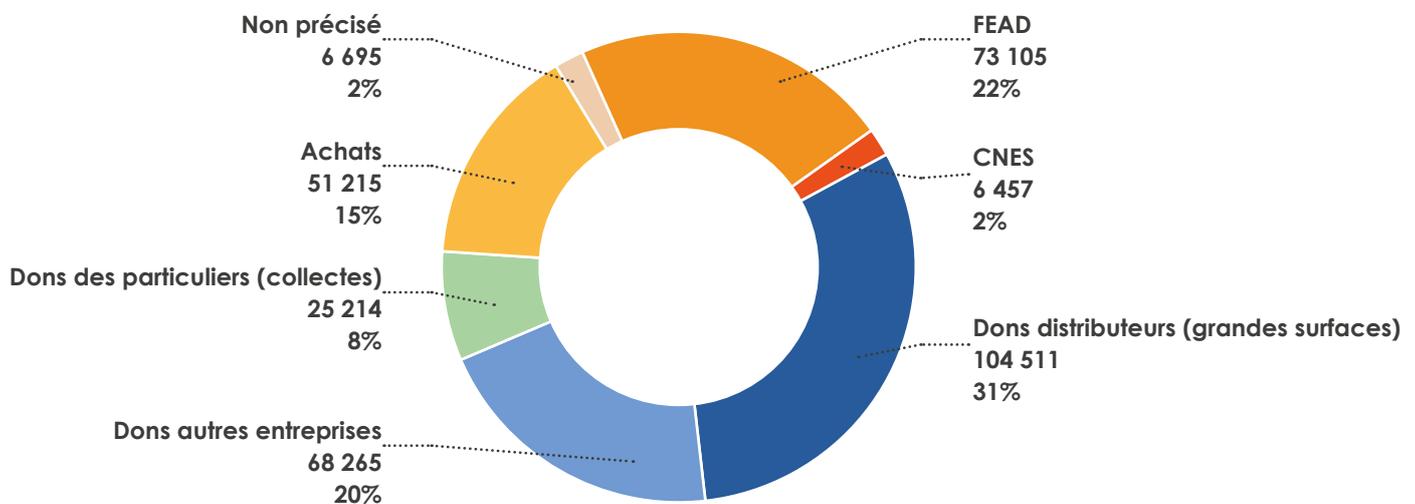


Source : Chaïnon Manquant et Ansa, 2020

Le « mix » d'approvisionnement varie très fortement d'une association à l'autre, mobilisant :

- Les **produits issus des fonds européens (FSE+)** répartis au sein des grands réseaux associatifs nationaux ou distribués par les Banques Alimentaires, qui sont « prévisibles » et disponibles en quantité (12 à 25 références)
- Les **dons locaux des acteurs de l'alimentation**, reçus directement ou via des « **acteurs antigaspi** » intermédiaires, plutôt composés de produits à date limite de consommation courte (« invendus »)
- Les **collectes menées par des bénévoles** qui permettent de « cibler » certains produits particuliers auprès du grand public, mais nécessitent un gros travail de stockage et de tri en aval
- Les **achats** : directement auprès des producteurs, distributeurs ou encore auprès d'associations « grossistes » intermédiaires, les achats permettent aux associations de choisir des denrées demandées et difficiles à trouver.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENTS DES ASSOCIATIONS LOCALES



Source : rapport IGAS 2019, Annexe 1, graphique ANSA

D'après l'IGAS, en 2018 les denrées proviennent, dans les associations habilitées :

- En majorité des dons d'entreprises agroalimentaires et de la grande distribution (51%)
- Pour un quart, des achats centralisés par l'Etat (24%)
- Pour 15%, d'achats
- Pour 8%, de dons de particuliers (majoritairement des collectes)

L'HABILITATION, UNE CONDITION INCONTOURNABLE

Seules les associations habilitées par l'Etat peuvent accéder aux denrées des banques alimentaires, et aux denrées des supermarchés défiscalisées. Il s'agit pour les pouvoirs publics de s'assurer de la bonne destination des dons ainsi que des conditions de gestion des denrées en termes de traçabilité, d'hygiène et de sécurité alimentaire. Le processus d'habilitation est réalisé auprès de la DGCS pour les associations nationales et de la DRIHL pour les associations locales à régionales.

Lutte contre le gaspillage et évolution du système

Notre alimentation a un très fort impact environnemental. La prise de conscience du coût écologique du système agroalimentaire croît, questionnant à la fois la production agricole, l'élevage, la transformation des denrées, la distribution et la gestion des déchets.

Près de 20% de la production alimentaire est jetée. Le Pacte National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire en 2013, puis les lois Garot en 2016 et Egalim en 2018 visent à réduire de 50% le gaspillage d'ici 2025. Ces lois récentes obligent notamment les distributeurs et les acteurs de la restauration collective à donner les produits invendus encore propre à la consommation aux associations, via des conventions de don³.

³ Voir <https://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-les-lois-francaises>

Ces évolutions législatives ont :

- Augmenté fortement la quantité de denrées disponibles à date courte
- Fait évoluer la gestion, par la grande distribution, de ces produits (possibilité d'achat de produits à date courte à prix cassés)
- Fait émerger de « nouveaux acteurs », dit « antigaspi », qui font le lien entre distributeurs et associations
- « Transféré » une partie de la gestion des déchets et invendus sur les associations

Ces nouvelles sources d'approvisionnement sont **une opportunité intéressante pour les associations de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'obtenir des denrées**. Celles-ci nécessitent toutefois **de fortes compétences en logistique, respect de la chaîne du froid, stockage, tri, transport, etc.** sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de distribution pour pouvoir **gérer ces produits à date courte, peu prévisibles en quantité et qualité**.

QUI SONT LES ACTEURS DE « L'ANTIGASPI » ?

Les « **acteurs antigaspi** », start-ups ou associations sont **des acteurs logistiques** qui collectent les surplus des acteurs de l'alimentation pour les associations de solidarité, le premier acteur antigaspi étant la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Ces acteurs ont chacun leurs particularités – le plus souvent liées à la typologie des partenaires collectés – et différents degrés d'adaptation aux besoins des associations ou personnes bénéficiaires.

Les acteurs présents en Île-de-France (liste non exhaustive) :

- En lien avec les producteurs, exploitants agricoles et les marchés : Solaal, Revivre, ANDES, Imagine 84, Les Paniers de la Mer
- En lien avec les industriels et la grande distribution : Phénix, Comerso
- En lien avec la restauration collective : Excellents Excédents, Le Chaînon Manquant
- En lien avec les particuliers : HopHopFood, les Frigos solidaires

Les **applications de vente à prix cassé** facilitent l'achat d'invendus alimentaires à date courte et à prix réduit comme par exemple [Too Good To Go](#), [Optimiam](#), [Phenix](#) ou encore [HopHopFood](#) dans une logique dédiée au public en situation de précarité.





Quelle marge de manœuvre pour les associations ?

La marge de manœuvre des associations sur le type de produits distribués est donc réduite. Les associations et bénévoles se mobilisent pour acheter à bas coût ou récupérer des denrées qu'elles redistribuent aux personnes en situation de précarité.

La qualité et la quantité des denrées distribuées est très fortement liée à :

- L'appartenance à un réseau national ou non (adhésion à l'ANDES, à la banque alimentaire ou à un réseau)
- La disponibilité des produits chez les donateurs / les bonnes ou mauvaises ventes sur le marché « classique » / les stratégies de dons des entreprises
- La capacité à récupérer des dons :
 - Bénévoles avec des compétences plus ou moins spécifiques (conduire camion, organisation, tri, gestion des partenariats) et en nombre plus ou moins grand
 - Matériel de transport : camions frigorifiques, palettes, etc
 - Matériel de stockage : frigots, cuisines, entrepôts
 - Matériel de transformation : conserverie, congélation
- Les ressources financières de l'association et sa capacité à acheter des denrées manquantes
- Les partenariats développés avec les donateurs ou d'autres acteurs de la restauration

La qualité et quantité des denrées distribuées repose en partie sur la stratégie de l'association et ses valeurs, mais aussi sur les stratégies des autres acteurs auprès de qui elle se fournit. **Plus les denrées fournies sont basées sur des dons non prévisibles, plus l'association doit s'adapter et professionnaliser sa logistique.**

| PROVENANCE DES DENRÉES | AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS | DIFFICULTÉS POUR LES ASSOCIATIONS |
|---|---|--|
| PRODUITS FEAD/ CNES, VIA BANQUES ALIMENTAIRES OU GRANDS RÉSEAUX | <ul style="list-style-type: none"> ■ Prévisibles (date de livraison, types de produits et circuits de distribution connus) ■ Coût faible | <ul style="list-style-type: none"> ■ Nécessite stockage ++ ■ Qualité des produits / packaging : produits peu appréciés ■ Selon localisation de la BA : trajet |
| DONS D'ENTREPRISES AGROALIMENTAIRE OU D'ACTEURS ANTIGASPIS « MASSIFS » | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gratuité ■ Selon qualité du partenariat : qualité des dons, quantité, prévisibilité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Livraisons par palettes : difficulté de stockage et tri de grandes quantités ■ Faible capacité de négociation (« obligation d'accepter l'intégralité des dons ») ■ Peu de prévisibilité ■ Concurrence entre associations |
| DONS DE SUPERMARCHÉS, COMMERÇANTS, MARCHÉS | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gratuité ■ Selon donateurs, qualité et diversité des produits ■ Sourcing local ■ Apports en produits frais voire locaux | <ul style="list-style-type: none"> ■ Produits à date très courte (« invendus ») ■ Peu de prévisibilité ■ Faible capacité de négociation (« obligation d'accepter les dons ») ■ Logistique pour « faire la tournée » et trier ■ Multiplicité des donateurs ■ Concurrence entre associations |
| AGRICULTEURS OU PRODUCTEURS | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gratuité OU prix réduit ■ Selon donateurs, qualité et diversité des produits ■ Produits appréciés (gruits et légumes) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Agriculteurs difficiles à contacter ■ Peu de prévisibilité des dons ■ Logistique : camions réfrigérés, longueur trajets |
| DONS ISSUS DE COLLECTES | <ul style="list-style-type: none"> ■ Permet de cibler/flécher des produits spécifiques, en orientant la collecte avec des « produits conseillés » | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation ++ de bénévoles pour préparer, collecter, trier ■ Nécessite forte capacité de stockage |
| ACHATS | <ul style="list-style-type: none"> ■ Choix des produits : permet de fournir des produits que l'on ne trouve pas dans les dons et appréciés des personnes ■ Permet de développer une stratégie (produits locaux, bio, équilibre nutritionnel, produits d'hygiène, etc) ■ Peut contribuer à l'économie locale (selon sources d'achats) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Coût ■ Nécessite des ressources pour trouver les financements nécessaires (subventions, appels à projets, dons de particuliers, participation financière des bénéficiaires) |

Le modèle FEAD/FSE+, cogéré par l'Etat, et les têtes de réseau associatives s'appuie sur l'organisme France AgriMer. 22% des denrées distribuées sont issues de ce modèle, avec **3 livraisons « massives »** par an, qui permettent aux associations habilitées de prévoir quelles denrées vont être disponibles à quel moment, mais nécessitent de grosses capacités de stockage

Pour les épiceries sociales, un circuit centralisé est également mis en place, avec le CNES (un fond centralisé) et des crédits alloués aux têtes de réseau et à l'ANDES, qui redistribue à ses adhérents.

Avec la défiscalisation des dons en nature pour les grandes et moyennes surfaces, **la part de denrées issues de la « ramasse »** (terme générique utilisé pour parler des denrées collectées auprès des magasins, marchés ou entreprises) a fortement augmenté. Ces denrées sont néanmoins en **quantité et qualité imprévisibles**, supposant une grande faculté d'adaptation de la part des associations.

Les associations ont une posture fragile dans les négociations avec les distributeurs ou certains « acteurs antigaspi » qui peuvent imposer des produits de qualité insuffisante ou ne correspondant pas aux besoins réels des associations. On peut parler dans ce cas de déplacement du gaspillage dans les associations qui doivent ensuite gérer les biodéchets, une problématique importante.

Le « risque » principal de la logique descendante actuelle est de se diriger vers un système où l'aide alimentaire est conçue comme **un « débouché » pour les invendus de la grande distribution** et non pas comme un dépannage d'urgence ou une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social. Dans le système actuel, les personnes sont amenées à se contenter de « ce qu'il y a » - puisque c'est gratuit - et les associations sont accaparées par la gestion logistique, n'ayant plus les moyens de l'accompagnement social.

Changer la logique du système ?

De nombreux acteurs appellent depuis les Etats généraux de l'alimentation (2017) à réformer le système actuel d'aide alimentaire en ne le basant plus sur la disponibilité des denrées mais plutôt sur **la revalorisation des circuits courts et du pouvoir d'agir des personnes**, avec **un accent fort mis sur la capacité des personnes à choisir leur alimentation et à sortir d'une logique caritative**.

La réponse se trouve sans doute dans la multiplicité des approches pour construire **des services qui répondent aux besoins d'alimentation digne et durable des personnes**. Ces services peuvent s'appuyer sur une variété de sources d'approvisionnement issues de l'aide alimentaire traditionnelle, de la lutte contre le gaspillage ou d'autres acteurs de l'alimentation durable.

Toute la difficulté sera de **réconcilier objectif environnemental et objectif social** :

- ne pas surproduire quand de bons produits sont disponibles et vont être gaspillés
- améliorer la qualité de l'offre alimentaire pour une meilleure santé
- donner le choix en fonction des régimes, cultures, goûts de chacun etc.
- financer cette alimentation de meilleure qualité et moindre impact environnemental

Quel apport d'une coordination locale sur ces aspects logistiques ?

Au niveau local, la coordination permet de **partager les enjeux logistiques des associations** pour **mutualiser et mieux coordonner les approvisionnements**, afin de :

- faire des économies d'échelle
- simplifier ou décharger en partie les associations du travail logistique
- améliorer la qualité, la quantité et la variété des produits proposés, et leur adéquation avec les besoins des personnes
- favoriser les circuits courts et producteurs du territoire
- diminuer le gaspillage
- gagner en capacité de négociation face aux donateurs
- former les bénévoles sur les questions d'hygiène et sécurité
- monter des projets d'équipements communs (entrepôt, camions, etc)

L'approvisionnement est un sujet incontournable de travail en commun pour une coordination locale de l'aide alimentaire. La fiche [« bonnes pratiques d'approvisionnement »](#) propose des exemples de projets et d'outils.